



Numéro provisoire : 1290 - Code matière : 9.2

Séance du 21 février 2020

DOSSIER N° 2020 SO1 C 09

Politique : **Routes**
Programme(s) :

Objet : **Stratégie opérationnelle en faveur de la pratique cyclable en Isère**

Service instructeur : DM/SESI

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Perazio

Commission : Commission des déplacements, des routes, de l'habitat, de l'environnement, de l'équipement des territoires, du numérique

Séance du 21 février 2020

DOSSIER N° 2020 SO1 C 09

Dépôt en Préfecture le :

Publication le :

Notification le :

Exécutoire le :

Acte réglementaire ou à publier : Oui

RAPPORT DU PRESIDENT

DOSSIER N° 2020 SO1 C 09

Objet : Stratégie opérationnelle en faveur de la pratique cyclable en Isère

Le Département de l'Isère compte 1,26 million d'habitants, qui génèrent environ 4,5 millions de déplacements quotidiens. La part de déplacements pouvant être réalisée à vélo est très importante et sera encore renforcée dans les prochaines années avec l'essor des vélos à assistance électrique permettant d'élargir le public des cyclistes, d'allonger les distances et les dénivelés parcourus. Le Département souhaite faciliter cette pratique qui répond au double objectif d'élargir et améliorer l'offre de mobilité aux usagers et de répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique.

Notre territoire présente aussi de nombreux atouts favorables à la pratique du vélo : une richesse paysagère et patrimoniale, avec de nombreux sites touristiques et une diversité topographique permettant de répondre à la fois aux attentes des sportifs qui enchaînent cols et montées remarquables, et d'un public plus familial avec des itinéraires adaptés.

On décompte chaque année, plus de 21,4 millions de nuitées en Isère. Le développement des infrastructures et des services autour du vélo sera un levier fort du développement touristique 4 saisons pour tous les territoires, plaine, montagne, rural ou urbain.

Le développement de la pratique du vélo génère une filière économique autour du service (filiale d'acquisition et d'entretien des vélos, accueil touristique...).

En 2003, l'Assemblée départementale avait adopté un schéma départemental des itinéraires cyclables qui était alors majoritairement axé sur la pratique du vélo pour les loisirs.

Or, l'action du Département en faveur de la pratique cyclable a sensiblement évolué au fil des années pour répondre à la pratique utilitaire et renforcer les pratiques touristiques et sportives. Aussi, il est apparu nécessaire de reformuler une stratégie opérationnelle et plus globale en faveur des cycles.

L'ambition est donc multiple : offrir à tous les Isérois la possibilité de se déplacer à vélo au quotidien, facilement et en sécurité, renforcer les pratiques sportives et de loisir et inciter les touristes à découvrir le paysage et le patrimoine isérois à vélo.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Air Climat Energie adoptée par notre Assemblée en novembre 2018, le développement de l'usage du vélo pour les déplacements utilitaires et de loisir étant une des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture. Les orientations proposées sont également en totale adéquation avec la Loi d'Orientation des Mobilités adoptée en décembre 2019.

L'objet de ce rapport est par conséquent de préciser les initiatives et la stratégie départementale visant le développement de la pratique du vélo, tant loisir qu'utilitaire, qui s'articulent autour de 6 axes :

- les infrastructures ;
- les services ;

- la pédagogie et l'accompagnement au changement ;
- la pratique sportive ;
- la valorisation touristique ;
- l'événementiel.

Ce schéma opérationnel permet ainsi de proposer une vision d'ensemble de l'action départementale. Chaque projet fera si nécessaire l'objet d'une délibération spécifique en précisant les modalités de réalisation.

Compte tenu des compétences partagées entre collectivités et la forte mobilisation pour le développement de cette pratique à travers le milieu associatif, leur mise en œuvre implique une coordination forte avec ces acteurs.

Axe 1 - Développer les infrastructures pour les cycles

• Point d'avancement

Le Département porte des projets d'aménagement sur son réseau routier (accotements revêtus, bandes ou pistes cyclables), de voies vertes et accompagne des réalisations de collectivités quand elles présentent un intérêt départemental, via la politique « routes », et des aménagements plus locaux à travers les CPAI ou la dotation territoriale.

Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale :

Chaque année, un budget moyen d'1,5 M€ d'investissement est voté pour réaliser des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire et jalonner des itinéraires.

A ce jour, le Département a aménagé :

- 254 km de bandes cyclables d'une largeur comprise entre 1 m et 1,5 m sur le réseau départemental ;
- 191 km d'accotements revêtus, d'une largeur supérieure à 80 cm utilisables par les cyclistes ;
- 36,5 km de voies vertes et 35,4 km réalisés par le Département, puis remis en gestion à Grenoble-Alpes Métropole en 2017.

Projets cofinancés considérés d'intérêt départemental :

- Des voies vertes le long des routes (1 km sur la RD 23 à Chatte ; 3,4 km sur la RD 1006 sur Cessieu, La-Tour-du-Pin, Saint-Didier-de-la-Tour : 1,4 km de voies vertes en encorbellement sur le Rhône le long de la RN 7 à Vienne);
- La véloroute ViaRhôna (E17) sur le territoire de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné : 38,2 km entre le pont de Groslée et le pont de Sault-Brénaz ; 25 km entre le pont de Lagnieu et le pont de Loyettes.

Autres itinéraires jalonnés ou balisés :

Les sportifs grimpent les 21 cols et montées remarquables balisés tous les kilomètres, soit 290 km. Les bornes indiquent la pente, l'altitude et la distance restant à parcourir pour atteindre le sommet.

• Objectifs

Poursuivre l'aménagement du réseau pour offrir un maillage fin, desservir les sites d'intérêt majeurs (équipements publics, zones d'activités, pôles touristiques...) et sécuriser tous les types de pratique.

Il s'agit d'aménager sur le réseau départemental des bandes multifonctionnelles (cible pratiquants aver-

tis) ou des pistes cyclables, ou un partage différent de la voirie (voies vertes, utilisation de routes à faible trafic en lien avec les collectivités locales).

• Conditions de réalisation / Plan d'actions

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Président en charge des routes / Direction des mobilités

Action 1 : poursuivre la sécurisation de la pratique du vélo sur les axes départementaux ou à proximité sous maîtrise d'ouvrage départementale

Je vous propose d'acter l'engagement des travaux et des études suivantes à compter de 2020 :

Travaux engagés/prévus en 2020 :

- bande cyclable dans le sens montant sur 1,2 km sur la RD525 dans les gorges du Bréda (Communes de la Chapelle-du-Bard et du Moutaret) ;
- mise en sécurité des cyclistes dans le tunnel des Commères (RD1091) et dans le tunnel des Ecouges (RD35) ;
- aménagement d'une « chaussée à voie centrale banalisée » sur la RD166 (en lien avec le pont de la Buissière) ;
- aménagement des bandes cyclables sur la RD121 (secteur Centr'alp) ;
- réalisation de la voie verte en Chartreuse sur 12 km ;
- sécurisation de la RS1091 en rive gauche du lac du Chambon pour une utilisation saisonnière par les cyclistes ;
- amélioration de la V63 dans le sud Grésivaudan.

Etudes à poursuivre ou à lancer :

- aménagement de la ViaRhôna sur les Communes de Chavanoz, Anthon et Villette d'Anthon ;
- véloroute V63 : étude de l'itinéraire définitif (40 km) entre la fin provisoire de la voie verte VV4 à Villard-Bonnot et la Savoie, dont le franchissement de l'Isère entre La Terrasse et Tencin ;
- aménagement de 17,6 km de bandes cyclables le long de la RD 1075 à l'occasion de la réalisation de 18 carrefours et 11 créneaux de dépassement entre le col du Fau et le col de la Croix Haute ;
- étude d'amélioration du franchissement de points durs par les cycles ;
- amélioration de la sécurité dans les tunnels de moins de 300 m.

Balisage d'itinéraires :

- balisage du col du Cucheron et du col du Lautaret pour les cyclistes sportifs ;
- nouvelle charte de jalonnement pour les boucles cyclo-touristiques.

Action 2 : participer à la suppression des points durs du territoire en lien avec les EPCI

Je vous propose de **poursuivre les réflexions engagées avec les collectivités locales** pour traiter les franchissements de l'Isère et du Rhône, et des infrastructures (voies ferrées, autoroutes et des routes départementales à fort trafic), répondant à la fois à des besoins locaux et à plus large échelle. Sont ainsi concernés les projets dans le Grésivaudan pour franchir l'Isère et l'A41, dans le Voironnais pour franchir l'A48 et la RD1085, ou encore le Rhône au niveau de Lagnieu et Condrieu.

Action 3 : lancement d'un appel à projets

Le Département cofinance actuellement des projets portés par d'autres acteurs publics en s'appuyant

sur différents dispositifs : les Contrats de Performance des Alpes de l'Isère (CPAI), les dotations territoriales, le plan de relance, des participations financières sur la politique « routes » à hauteur d'un peu plus d'1 M€ par an en moyenne. Il est de plus en plus sollicité.

La multiplicité des dispositifs nuit à la lisibilité des aides départementales pour les partenaires.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire et opportun, d'une part d'encourager davantage la création de telles infrastructures, et d'autre part d'encadrer les modalités d'intervention du Département.

Je vous propose de lancer un appel à projets en 2020, destiné à recenser et analyser les futurs aménagements et/ou jalonnement d'itinéraires y compris des points modaux vers les sites touristiques, en cours ou en projet, auxquels le Département pourrait accorder une participation, ce qui permettrait d'améliorer la visibilité de ces aides et donner un coup d'accélérateur à la réalisation de projets.

Je vous propose de donner délégation à la Commission permanente pour déterminer les modalités de cet appel à projets dans l'objectif d'arriver à une répartition harmonieuse des aménagements soutenus sur l'ensemble du territoire isérois, et de prendre en compte la spécificité des autorités organisatrices de mobilité.

Action 4 : adopter un référentiel des aménagements cyclables

Le schéma des itinéraires cyclables du Département validé en 2003 doit évoluer dans ses prescriptions techniques pour tenir compte des règles de l'art et des retours d'expérience.

Je vous propose d'**engager l'élaboration d'un référentiel des aménagements cyclables** à l'instar de celui des aménagements de sécurité routière adopté en décembre 2018, afin de sécuriser les aménagements, quelle que soit la maîtrise d'ouvrage des projets, et assurer une cohérence pour l'utilisateur. Il permettra d'aider au choix du type d'aménagements le plus adapté selon l'environnement, le trafic, la pratique. Les modalités d'entretien seront également précisées.

Les pratiquants, à travers les associations et fédérations, seront associés à sa rédaction.

Le référentiel sera soumis à validation à une commission permanente au second semestre 2020.

Axe 2 - Mettre en œuvre des services pour faciliter la pratique

• Point d'avancement

Le Département propose d'ores et déjà plusieurs services visant à faciliter la pratique du vélo, à savoir :

- la diffusion d'information à destination des cyclistes sous plusieurs formats :
 - l'intégration du mode vélos dans le calcul d'itinéraires d'Isère ;
 - la signalétique des circuits ;
 - l'édition de brochures sur les boucles et l'information en ligne sur isere-tourisme...
- le stationnement des vélos avec l'intégration de dispositifs dans les projets de pôles d'échanges ou de parkings de covoiturage (bonus dans la participation financière) auxquels le Département contribue, ainsi que dans les bâtiments départementaux ;
- l'expérimentation de racks à vélos sur la ligne départementale **Transisère** desservant le plateau des Petites Roches en Chartreuse en 2018/2019 ;
- le développement du vélo à assistance électrique (VAE), avec :
 - 3 éditions de l'Echappée électrique : 2016-2017-2018 ;
 - la convention de partenariat Isère Tourisme/Crédit Agricole Sud RA en 2016 pour l'accompagnement d'hébergeurs proposant des services aux cyclotouristes ;
 - la réalisation d'un schéma de structuration et de développement du VAE en 2017/2018 affichant 6 axes de développement et 20 actions multi partenariales ;

- le démarrage du déploiement du schéma en 2019 : valorisation de boucles « phares » VAE/VTAE, 2 sorties découverte du VAE à l'occasion d'événements estampillés Alpe is(h)ere et création du Club Experts VAE dans le cadre de la convention Département / CCIG.

- **Objectifs**

Faciliter le parcours du cycliste en lui proposant des services : information, stationnement, prise en charge sur un parcours multimodal...

Faciliter l'accès à la pratique grâce au déploiement des équipements pour les vélos et le développement du VAE

- **Conditions de réalisation**

Action 1 : faciliter le parcours multimodal

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Président en charge des mobilités / Direction des mobilités

Je vous propose de :

- **fiabiliser l'offre d'information sur le mode vélos et l'enrichir dans la centrale de mobilité Itinisere ;**
- **encourager, dans le cadre des projets cofinancés de pôles d'échanges et parkings de covoiturage, l'intégration de stationnements sécurisés pour les vélos ;**
- **déployer au gré du renouvellement des contrats pour les marchés de lignes Transisère les racks en vélos**, en cohérence avec les obligations législatives nouvellement imposées par la Loi d'orientation des mobilités. Le déploiement est engagé sur 14 nouvelles lignes en 2020.

Action 2 : promouvoir le développement du VAE

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Présidente en charge du tourisme / Isère attractivité et Direction du Développement

Je vous propose de **poursuivre les actions permettant à l'Isère d'être leader en France sur la pratique du VAE** (édition de la première brochure en France valorisant les boucles VAE....) ; une vraie attente des différents acteurs publics et privés de la filière, car permettant de développer le tourisme auprès d'une population beaucoup plus large, en rendant accessibles tous les territoires, et **de travailler à la tenue des assises nationales du VAE en Isère en lien avec les organisateurs de l'événement.**

Action 3 : faciliter la pratique du vélo par les publics reçus par le Département

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Président délégué aux bâtiments départementaux / Direction des Constructions et des Environnements de Travail.

Je vous propose de **développer les aménagements dédiés au vélo dans les collèges, les musées, les maisons du Département** à l'occasion des constructions ou des rénovations.

Action 4 : faciliter la pratique du vélo des agents du Département pour les déplacements domicile/travail et professionnels

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Président en charge de l'administration générale et Vice-Président délégué aux bâtiments départementaux/Direction des Constructions et des Environnements de Travail

Je vous propose de :

- **poursuivre les aménagements dédiés dans les bâtiments administratifs**, à l'occasion des constructions ou des rénovations, en fonction des besoins des agents au regard des habitudes de déplacement et de la localisation ;
- **développer la mise à disposition de vélos**, y compris de VAE, pour les déplacements professionnels.

Axe 3 - Accompagner les changements de comportement

- **Point d'avancement**

Le Département encourage depuis plusieurs années ses agents à opter pour le vélo pour les trajets domicile-travail au travers des Packs mobilité (dont packs IK vélo, Pack'it vélo, pack vélec, pack locavélo).

- **Objectifs**

Conduire des actions auprès des différents publics pour les inciter à changer de comportement

- **Conditions de réalisation**

Outre la poursuite des actions du plan de déplacements de l'administration, je vous propose des actions ciblant tous les usagers, et en particulier les collégiens.

Action 1 : changer de pratique grâce à Libravoo

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Président en charge des mobilités / Direction des mobilités

Si la création de nouveaux services de mobilités permet de faciliter le recours, par les Isérois, à des pratiques de mobilité plus « vertueuses », le Département a fait le constat que cela ne suffit pas pour déclencher le changement de comportement. C'est pourquoi le Département développe en parallèle des incitations positives, à travers la plateforme incitative Libravoo, attribuant des points de gratification à chaque preuve de « bonne conduite », qui accumulés, s'échangeront en cadeaux ou réductions offerts par des commerçants locaux isérois.

Je vous propose **d'étendre la plateforme Libravoo en 2020 à la pratique cyclable**, comme délibéré le 16 novembre 2018 dans le cadre de la politique départementale en faveur des nouvelles mobilités.

Action 2 : sensibiliser les collégiens à la pratique du vélo

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Présidente en charge de l'Education / Direction de l'Education, de la Jeunesse et du Sport

Je vous propose, **à compter de septembre 2020, de lancer un appel à projets dans les collèges autour du Savoir rouler**, en lien avec les services de l'Education nationale. Il sera construit autour des bienfaits de la pratique du vélo pour la santé et pour l'environnement, et des règles de sécurité.

Axe 4 - Favoriser la pratique sportive

• Point d'avancement

Le Département mène et soutient d'ores et déjà des actions dans le domaine du vélo sportif :

- **aménagements des parcours de VTT** dans le cadre du schéma départemental des sports de nature et accompagnement des territoires dans la mise en œuvre des espaces VTT. Les services apportent une expertise dans la conception des parcours, les aménagements, la signalétique, la promotion et la cohabitation avec les autres activités (espace Belvelec sur Belledonne et travaux en cours sur le territoire Oisans avec la Communauté de communes) ;
- **promotion du vélo en Isère** : le Département accompagne les comités départementaux de cyclotourisme et de cyclisme dans leurs projets de développement. En 2019, 41 100 € ont été alloués sur 9 événements cyclisme et 1 770 € alloués en fonctionnement au Comité départemental de cyclisme et 1 960 € alloués en fonctionnement au Comité départemental de cyclotourisme.

Le Département accorde des subventions à deux clubs de cyclisme :

- Grenoble métropole cyclisme 38 DN3 22 000 € de subvention/an
- Charvieu-Chavagneux Isère cyclisme DN2 28 000 € de subvention/an
- **montées de col dédiées aux vélos** : le Département organise la fermeture de routes départementales aux véhicules motorisés pour offrir un terrain de jeu aux sportifs.

• Objectifs

Valoriser les atouts de l'Isère en matière de pratique cyclable sportive et **accompagner les structures** (fédérations, associations) qui développent cette pratique et portent les couleurs de l'Isère à l'extérieur du Département

• Conditions de réalisation

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Présidente en charge des sports/Direction de l'Education, de la Jeunesse et du Sport.

Actions :

Je vous propose de **poursuivre la dynamique avec les actions engagées et soutiens pour favoriser la pratique sportive dans les 3 domaines ci-dessus : parcours VTT, promotion du vélo en Isère - soutien aux actions du Comité départemental, montée de cols.**

Axe 5 - Faire de l'Isère une terre du vélo

• Point d'avancement

Isère Attractivité a conduit de nombreuses actions visant à promouvoir l'Isère et le vélo :

- valorisation des 21 boucles du Département et de l'offre vélo en Isère : éditions, site dédié. Ces boucles ont été labellisées et jalonnées dans les deux sens. Elles ont été sélectionnées en fonction de leur niveau de difficulté, de sécurité et de leur attrait touristique. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire et empruntent 956 km de routes départementales et communales ;
- participation aux différentes instances du comité d'itinéraire ViaRhôna et lien avec les collectivités iséroises concernées sur ce projet inter-régional ;
- accompagnement du label Accueil vélo depuis 2017 : 75 labellisés sur 7 EPCI ;
- étude d'opportunité et de faisabilité d'itinéraires cyclables connectés à la ViaRhôna et la V63 dans le Nord Isère en 2018-2019 ;

- soutien à des manifestations organisées autour du vélo, dont un soutien au Vélo Vert Festival organisé à Villard-de-Lans, salon du VTT qui accueille 50 000 visiteurs.

- **Objectifs**

Donner une meilleure visibilité de toutes les pratiques en Isère et développer l'offre de services

- **Conditions de réalisation**

Pilotage/Direction chef de file : Vice-Présidente en charge du tourisme / Isère attractivité et Direction du Développement

Je vous propose **un ensemble d'actions visant à faire du vélo un des moyens de déplacement touristique clé sur le territoire, visant à réduire l'impact carbone**, outre l'amélioration des infrastructures et la pérennisation des actions engagées :

Actions :

- **Proposer du tourisme de proximité en vélo** grâce aux aménagements d'infrastructures ;
- **Cartographier les services proposés aux cyclotouristes** sur les sites touristiques et les offices de tourisme et **identifier des améliorations à apporter** pour l'accueil des clientèles (1er semestre 2020) ;
- **Encourager l'offre d'équipements VAE sur les sites touristiques et à proximité des offices de tourisme** (parkings sécurisés, consignes à bagages...) ;
- **Développer des expériences « à vélo »** commercialisables sur la plateforme Evasion ;
- **Développer des produits multi-activités** : bike and boat, vélo et eau vive, vélo et gastronomie ... en lien avec la Vallée de la gastronomie, le Rhône, l'Isère... ;
- **Soutenir la mise en tourisme des voies vertes iséroises** et, notamment, la V63 qu'il convient de rebaptiser ;
- **Accompagner l'aménagement de points-services vélos** dans les gares et offices de tourisme (location, consignes, services aux cyclotouristes) et **le jalonnement** des itinéraires des gares vers les sites.

Axe 6 - Promouvoir « l'Isère Terre de vélo » par de grands événements

- **Point d'avancement**

Le Département est rodé techniquement à l'accompagnement de grandes épreuves sportives organisées sur son territoire tel que le Tour de France, le Critérium du Dauphiné... et par le mouvement sportif ; élus et services, en lien avec les autres collectivités iséroises qui ont coutume d'être très mobilisés sur ces grands événements fédérateurs et générateurs de notoriété pour l'Isère.

- **Objectifs**

Valoriser les atouts de l'Isère en matière de pratique cyclable, en sensibilisant tous les publics à travers l'organisation d'événements ciblés.

Le Département initie en 2020 la mise en place d'événements complémentaires aux étapes du Tour de France visant tous les publics, qui ont vocation à être pérennisés. Les modalités de ces manifestations font l'objet d'un rapport spécifique proposé à cette même séance publique.

Pour suivre la mise en œuvre de cette politique, une gouvernance adaptée composée de 2 instances

sera mise en place, à savoir :

- un comité de pilotage interne au Département recouvrant toutes les politiques publiques concernées ;
- un comité des partenaires à géométrie variable, associant collectivités, mouvement sportif, association de pratiquants, opérateurs touristiques..., afin d'être à l'écoute des besoins, de mettre en place des projets communs, de communiquer sur l'avancement des actions.

En conclusion, afin de poursuivre une vraie dynamique pour développer la pratique du vélo utilitaire et loisir, je vous propose donc de :

- développer les infrastructures pour les cycles à la fois en assurant la maîtrise d'ouvrage et en accompagnant des projets locaux;
- mettre en œuvre des services pour accompagner la pratique;
- accompagner les changements de comportement en faveur de la pratique cyclable;
- favoriser la pratique sportive;
- positionner l'Isère comme une « Terre de vélo » pour le tourisme;
- promouvoir « l'Isère Terre de vélo » par de grands événements.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier